



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence, à Gatineau, le mercredi 13 mai à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Yess Gacem, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Jean Boileau et Laurence Gillot.

CE-2020-292

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT SUR LE CHEMIN EARDLEY, LA RUE BROOK ET LA RUE PARKER, IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS À L'INTERSECTION DU CHEMIN EARDLEY ET DE LA RUE BROOK ET RETRAIT DES PASSAGES POUR PERSONNES SUR LE CHEMIN EARDLEY AUX INTERSECTIONS DES RUES BROOK ET BANCROFT - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur le chemin Eardley, la rue Brook et la rue Parker, dossier RS-19-231, comme illustré au plan numéro CRO-19-392 du 23 avril 2019, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Eardley	Est	De la rue Front, sur une distance de 216 m vers le sud	En tout temps
Eardley	Est	De la rue Goulet, sur une distance de 54 m vers le nord	En tout temps
Eardley	Est	D'un point situé à 77 m au nord de la rue Brook, sur une distance de 127 m vers le nord	En tout temps
Eardley	Est	De la rue du Couvent jusqu'à la rue Symmes	En tout temps
Eardley	Ouest	De la rue Front, sur une distance de 193 m vers le sud	En tout temps
Eardley	Ouest	D'un point situé à 26 m au sud de la rue Tiberius, sur une distance de 60 m vers le sud	En tout temps

Eardley	Ouest	D'un point situé à 31 m au sud de la rue Goulet jusqu'à un point situé à 14 m au sud de la rue Roméo-Gendron	En tout temps
Eardley	Ouest	De la rue du Couvent à la rue Court	En tout temps
Parker	Est	Entre la rue du Couvent et le chemin Eardley	En tout temps

Implanter des zones d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Eardley	Est	D'un point situé à 216 m au sud de la rue Front, sur une distance de 54 m vers le sud	En tout temps
Eardley	Est	De la rue Parker jusqu'à un point situé à 77 m au nord de la rue Brook	En tout temps
Eardley	Est	De la rue du Couvent, sur une distance de 33 m vers le nord	En tout temps
Eardley	Ouest	D'un point situé à 5 m au nord de la rue Adélarde-Sauvé jusqu'à un point situé à 26 m au sud de la rue Tiberius	En tout temps
Eardley	Ouest	De la rue Brook, sur une distance de 55 m vers le nord	En tout temps Excepté autobus
Eardley	Ouest	De la rue Parker, sur une distance de 31 m vers le nord	En tout temps Excepté autobus
Eardley	Ouest	De la rue Parker à la rue du Couvent	En tout temps
Brook	Nord	Du chemin Eardley, sur une distance de 50 m vers l'ouest	En tout temps
Brook	Sud	Du chemin Eardley, sur une distance de 53 m vers l'ouest	En tout temps

Implanter des zones de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Eardley	Ouest	D'un point situé à 14 m au sud de la rue Roméo-Gendron, sur une distance de 40 m vers le sud	15 minutes 7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Parker	Ouest	De la rue du Couvent, sur une distance de 34 m vers le nord	1 heure

- décrète l'ajout d'arrêts toutes directions sur le chemin Eardley à l'intersection avec la rue Brook, dossier RS-19-231, comme illustré au plan numéro CRO-20-199 du 23 avril 2020;
- décrète le retrait des passages pour personnes situés sur le chemin Eardley aux intersections de la rue Brook et de la rue Bancroft, dossier RS-19-231.

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées à la présente.

La signalisation sera modifiée dans le cadre des travaux d'infrastructures prévus en 2019 et 2020, le tout conformément aux plans numéros CRO-19-392 et CRO-20-199 qui font partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-293

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES, RUE MONTCALM ET BOULEVARD MAISONNEUVE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur le boulevard des Allumettières, la rue Montcalm et le boulevard Maisonneuve, dossier RS-20-026, comme illustré aux plans numéros CRO-20-050 du 20 février 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Allumettières	Nord	D'un point situé à 20 m à l'est de la rue de Carillon, sur une distance de 86 m vers l'est	Entre 15 h et 19 h Du lundi au vendredi
Allumettières	Nord	De la rue Saint-Henri à la rue Laval	Entre 15 h et 19 h Du lundi au vendredi
Allumettières	Nord	D'un point situé à 37 m à l'est de la rue Laval, sur une distance de 105 m vers l'est	Entre 15 h et 19 h Du lundi au vendredi
Allumettières	Sud	D'un point situé à 25 m à l'ouest de la rue de Carillon, sur une distance de 125 m vers l'ouest	Entre 6 h et 10 h Du lundi au vendredi

Allumettières	Sud	De la rue de Carillon, sur une distance de 95 m vers l'est	Entre 6 h et 10 h Du lundi au vendredi
Allumettières	Sud	D'un point situé à 14 m à l'ouest de la rue Eddy, sur une distance de 65 m vers l'ouest	Entre 6 h et 10 h Du lundi au vendredi
Allumettières	Sud	D'un point situé à 23 m à l'ouest de la rue Leduc, sur une distance de 87 m vers l'ouest	Entre 6 h et 10 h Du lundi au vendredi
Allumettières	Sud	D'un point situé à 36 m à l'ouest de la rue Laval jusqu'à la rue Leduc	Entre 6 h et 10 h Du lundi au vendredi
Allumettières	Sud	De la rue Kent au boulevard Maisonneuve	En tout temps
Montcalm	Est	D'un point situé à 25 m au sud de la rue Papineau sur une distance de 14 m vers le sud	Entre 14 h 45 et 19 h Du lundi au vendredi
Montcalm	Est	D'un point situé à 60 m au sud de la rue Papineau, sur une distance de 39 m vers le sud	Entre 14 h 45 et 19 h Du lundi au vendredi
Montcalm	Est	De la rue Gagnon, sur une distance de 35 m vers le nord	Entre 14 h 45 et 19 h Du lundi au vendredi
Montcalm	Est	De la rue Charles-Bagot, sur une distance de 25 m vers le nord	Entre 14 h 45 et 19 h Du lundi au vendredi
Montcalm	Est	De la rue Charles-Bagot à la rue Wright	Entre 14 h 45 et 19 h Du lundi au vendredi
Montcalm	Est	De la rue Wellington, sur une distance de 21 m vers le nord	Entre 14 h 45 et 19 h Du lundi au vendredi

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Allumettières	Sud	D'un point situé à 25 m à l'ouest de la rue de Carillon, sur une distance de 126 m vers l'ouest	2 heures Entre 10 h et 18 h Du lundi au vendredi
Allumettières	Sud	De la rue de Carillon, sur une distance de 95 m vers l'est	2 heures Entre 10 h et 18 h Du lundi au vendredi
Allumettières	Sud	D'un point situé à 14 m à l'ouest de la rue Eddy, sur une distance de 65 m vers l'ouest	2 heures Entre 10 h et 18 h Du lundi au vendredi
Allumettières	Sud	D'un point situé à 23 m à l'ouest de la rue Leduc, sur une distance de 87 m vers l'ouest	2 heures Entre 10 h et 18 h Du lundi au vendredi
Allumettières	Sud	D'un point situé à 36 m à l'ouest de la rue Laval jusqu'à la rue Leduc	2 heures Entre 10 h et 18 h Du lundi au vendredi

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Maisonneuve	Est	D'un point situé à 50 m au sud du boulevard Sacré-Cœur jusqu'à la rue de Verdun	Entre 6 h et 9 h et 15 h et 19 h Du lundi au vendredi
Maisonneuve	Est	De la rue de Verdun, sur une distance de 44 m vers le sud	Entre 6 h et 9 h et 15 h et 19 h Du lundi au vendredi
Maisonneuve	Est	De la rue Saint-Étienne, sur une distance de 50 m vers le nord	Entre 6 h et 9 h et 15 h et 19 h Du lundi au vendredi
Maisonneuve	Est	De la rue Saint-Étienne, sur une distance de 60 m vers le sud	Entre 6 h et 9 h et 15 h et 19 h Du lundi au vendredi
Maisonneuve	Est	De la rue Élisabeth-Bruyère, sur une distance de 100 m vers le nord	Entre 6 h et 9 h et 15 h et 19 h Du lundi au vendredi
Maisonneuve	Est	De la rue Élisabeth-Bruyère, sur une distance de 100 m vers le sud	Entre 15 h et 19 h Du lundi au vendredi

Implanter une zone d'horodateur :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Montcalm	Est	D'un point situé à 25 m au sud de la rue Papineau sur une distance de 14 m vers le sud	Entre 7 h et 14 h 45 Du lundi au vendredi
Montcalm	Est	D'un point situé à 60 m au sud de la rue Papineau, sur une distance de 39 m vers le sud	Entre 7 h et 14 h 45 Du lundi au vendredi
Montcalm	Est	De la rue Gagnon, sur une distance de 35 m vers le nord	Entre 7 h et 14 h 45 Du lundi au vendredi
Montcalm	Est	De la rue Charles-Bagot, sur une distance de 25 m vers le nord	Entre 7 h et 14 h 45 du lundi au vendredi
Montcalm	Est	De la rue Charles-Bagot à la rue Wright	Entre 7 h et 14 h 45 Du lundi au vendredi
Montcalm	Est	De la rue Wellington, sur une distance de 21 m vers le nord	Entre 7 h et 14 h 45 Du lundi au vendredi

La présente résolution annule, remplace ou complémente toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-050 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-294

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2018 SP 194 - PROGRAMME D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES DE CONDUITES DU RÉSEAU D'ÉGOUTS 2018-2019 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, suite à l'appel d'offres 2018 SP 194, a adjugé, par sa résolution numéro CE-2018-731 du 3 octobre 2018, un contrat à la firme Campor Environnement inc., pour la réalisation d'inspections télévisées de conduites du réseau d'égouts, pour le programme d'inspections télévisées 2018-2019, pour un montant total de 434 687,98 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été nécessaires sur de nombreuses conduites qui devaient être inspectées par caméra vidéo, car elles ont nécessité des opérations de nettoyage, plus importante que prévu, en raison d'un degré d'obstruction élevé de ces conduites;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a ajouté au présent contrat, plusieurs conduites qui devaient être inspectées à priori, afin de ne pas retarder la planification des travaux, correspondant aux mêmes tronçons;

CONSIDÉRANT QU'un montant supplémentaire de 187 164,93 \$ incluant les taxes, est requis pour l'achèvement des inspections télévisées de toutes les conduites du réseau d'égouts comprises dans le présent programme, incluant les ajouts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires, excède la limite de 10 % prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'approbation des honoraires supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le montant supplémentaire de 187 164,93 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, à la firme Campor Environnement inc., dans le cadre du contrat d'inspection télévisée des conduites du réseau d'égouts, du Programme d'inspections télévisées 2018-2019, portant ainsi le coût du contrat à 621 852,91 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30849-011-93967	170 906,52 \$	Ouvrages d'art, réfection réseaux - Aqueduc et égouts - 18-3086 – Inspection télévisées - 2018-2019
04-13493	8 139,38 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 119,03 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2020.

Adoptée

CE-2020-295

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT SANS IMPACT BUDGÉTAIRE DE LA SOUMISSION 2019 SP 133 - AMÉNAGEMENT DES COURBES DE PISTE BMX AU PARC GILLES-MAISONNEUVE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, suite à l'appel d'offres numéro 2019 SP 133, a adjugé, par sa résolution numéro CE-2019-437 du 16 avril 2019, un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., pour effectuer les travaux de réaménagement de la piste de BMX au parc Gilles-Maisonneuve, pour un montant total de 146 903,56 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé à l'entrepreneur d'effectuer des travaux supplémentaires au contrat initial, nécessaires pour les services de l'expert en BMX ainsi que l'engazonnement et l'ensemencement;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires d'une valeur de 6 108,12 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 164674;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement de coûts supplémentaires d'un montant de 15 262,34 \$ incluant les taxes, est requis pour la réalisation de l'ensemble des travaux exigés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'approbation des travaux supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 164674 d'un montant de 6 108,12 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 15 262,34 \$ incluant les taxes, pour effectuer les travaux supplémentaires nécessaires au réaménagement de la piste de BMX au parc Gilles-Maisonneuve, portant ainsi le montant total pour les travaux à 168 274,02 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17022-003-93968	2 422,48 \$	District électoral de Masson-Angers – Angers - 19-3032 - Piste BMX - Parc Gilles-Maisonneuve
18-19007-002-93969	11 514,07 \$	Plan d'investissements communautaires (pic) - 19-3032 - Parc Gilles-Maisonneuve
04-13493	663,72 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	662,07 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2020.

Adoptée

CE-2020-296

SOUSSION 2019 SP 094 - REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE - CENTRE JULES-DESBIENS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Barette Bernard Enerflamme inc., 36, rue de Varennes, unité 1, Gatineau, Québec, J8T 0B6, pour les travaux de remplacement de la chaudière au Centre Jules-Desbiens accueillant une variété d'organismes communautaires, situé dans le secteur de Hull, pour un montant total de 228 052,91 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 mars 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-20009-003-93970	208 242,70 \$	Plan directeur électromécanique (CVAC) - 15-2046 – Centre communautaire Jules-Desbiens - Chaudière
04-13493	9 917,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 892,71 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2020.

Adoptée

CE-2020-297

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - MON CHEZ NOUS INC. - 167, RUE DE LA CANIPCO - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Mon Chez Nous inc. a déjà obtenu une exemption, le 1^{er} janvier 2017, pour une partie de l'immeuble situé au 167, rue de la Canipco;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Mon Chez Nous inc. a demandé d'être exempté des taxes foncières pour trois locaux additionnels dans cet immeuble;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Mon Chez Nous inc. pour trois locaux additionnels dans l'immeuble situé au 167, rue de la Canipco.

De plus, ce comité désire informer la Commission qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2020-298

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - MON CHEZ NOUS INC. - 18, RUE HAMEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Mon Chez Nous inc. a demandé d'être exempté des taxes foncières pour une partie de l'immeuble situé au 18, rue Hamel;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Mon Chez Nous inc. pour une partie de l'immeuble situé au 18, rue Hamel.

De plus, ce comité désire informer la Commission qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2020-299

SOUSSION 2020 SP 142 - LOCATION DE POMPES - SITUATION D'URGENCE - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Location Trois-Rivières, 2255, rue Bellefeuille, Trois-Rivières, Québec, G9A 3Z1, pour la section 1, pompes 6 et 8 pouces et pour la section 2, pompes 12 pouces, pour la location de pompes en situation d'urgence, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 209 714,40 \$ incluant les taxes, pour la section 1 et de 303 419,03 \$ incluant les taxes, pour la section 2, pour une période d'une année, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 avril 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-23113-622 – Dépense – Inondation 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2020.

Adoptée

CE-2020-300

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-16 POUR UN MONTANT TOTAL DE 289 572,57 \$ POUR LA PÉRIODE DU 23 AU 29 AVRIL 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-16 d'un montant total de 289 572,57 \$ pour la période du 23 au 29 avril 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2020.

Adoptée

CE-2020-301

ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 17 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 17 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 16

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 17, la liste des réquisitions numéro 17 ainsi que la liste des embauches numéro 16 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PD numéro 17	Pièces de comptes à payer	582 871,33 \$	27 avril au 1 ^{er} mai 2020
Liste des réquisitions numéro 17	Pièces de comptes à payer	3535,49 \$	27 avril au 1 ^{er} mai 2020
Liste des embauches numéro 16	Embauche du personnel temporaire	1 982 960.58 \$	19 au 25 avril 2020

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2020.

Adoptée

CE-2020-302

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME ANNIE MARTIN À UN SURCROÎT DE TRAVAIL AU POSTE DE COORDONNATEUR, INFRASTRUCTURES ET ESPACES PUBLICS AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS POUR LA PÉRIODE DU 25 MAI 2020 AU 24 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816 2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises à ce comité;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de coordonnateur, Infrastructures et espaces publics, du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période de sept mois supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Annie Martin à titre de coordonnateur, Infrastructures et espaces publics, du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période de sept mois.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2020.

Adoptée

CE-2020-303

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR MICHEL LAUZON À UN SURCROÎT DE TRAVAIL AU POSTE DE RESPONSABLE GFE - GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises à ce comité;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail à titre de responsable GFE à la Division de la gestion de la flotte et des équipements pour le Service des travaux publics jusqu'au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Michel Lauzon à un surcroît de travail à titre de responsable GFE à la Division de la gestion de la flotte et des équipements pour le Service des travaux publics jusqu'au 31 décembre 2020.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2020.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif